

### Séminaire GPU 2023 Évolutions des standards : v2022





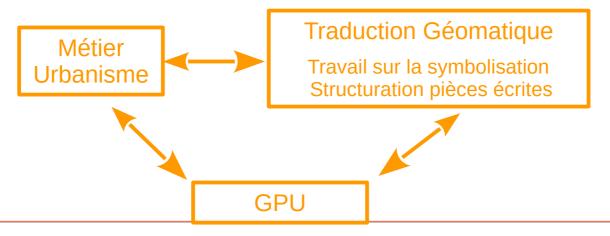


### GT CNIG DDU

- Pilotage DGALN et animation CEREMA
- Constitution :
  - → Collectivités, Projet GPU : IGN et Bureau métier QV3, Services de l'État, Entreprises, Bureaux d'études et agences urba...
  - → Ouvert à tous
- Processus CNIG

23/05/23

- 3 sous-groupes actifs :
  - → SG1 Évolutions de la réglementation
  - → SG5 Symbolisation
  - → SG6 Structuration du règlement d'urbanisme







## RÉVISION DU STANDARD PLU

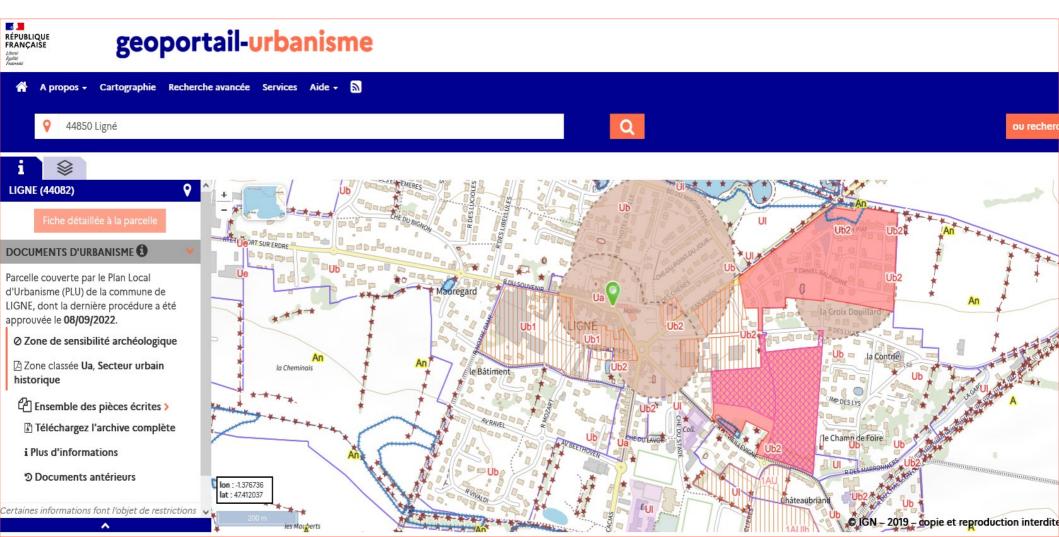
- Depuis... 2010
- Précédente version : v2017 => v2022 : 5 ans d'évolutions
  - → Versions « mineures » v2017b (2018), v2017c (2019), v2017d (2021)
  - → Élaboration du standard PLU-CC v2022 (juin 2021 à septembre 2022)
- Le standard PLU / PLUi peut en cacher deux autres : CC et PSMV...





#### **ENJEUX**

- Suivre les évolutions du code de l'urbanisme
- Dématérialiser tous les types de documents d'urbanisme
- Participer à ce que le GPU devienne la Plateforme nationale de l'urbanisme



### PRINCIPALES ÉVOLUTIONS v2017=> v2022

- Suivi de la réglementation, évolutions du code de l'urba => Ajout de codifications
  - → ajout prescriptions liées à la Loi Climat et Résilience : 05-08, 29-02, et OAP de 18-12 à 18-14
  - → périmètres d'informations 41-00 et 42-00
  - → mention à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021
  - → le contenu de 0 Procedure se réfère aux article R153-22 et R153-20 du code de l'urbanisme
  - → le remplissage de l'attribut NOMPROC devient obligatoire
- Nouveaux attributs de la table ZONE\_URBA
  - → attribut FORMDOMI : forme dominante de la zone d'urbanisme
  - → attributs DESTxxx : destinations permises, interdites, conditionnées
- Ajout de l'attribut SYMBOLE
  - → autorise une symbolisation alternative (et facultative) à la symbolisation standard des zones d'urbanisme, prescriptions et périmètres d'informations
- En relation avec le standard de structuration du règlement d'urbanisme :
  - → ajout de l'attribut NATURE aux tables de prescriptions, pour ajouter un 3ème niv. de qualification
  - → possibilité d'ajouter au règlement pdf le règlement structuré au format xml
  - → mentions au standard CNIG SRU



23/05/23



# CODIFICATION PRÉCISE, MILLÉSIMÉE

Prescription	onUrbaType	Millésime : 2022-10	
Définition	Type de prescription figurant dans un document <u>d</u> 'urbanisme	Attributs TYPEPSC et S	TYPE PSC

Code	Sous Code	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
01	00	Espace boisé classé	<u>L113-1</u>	<u>R151-31</u> 1°
01	01	Espace boisé classé à protéger ou conserver	<u>L113-1</u>	<u>R151-31</u> 1°
01	02	Espace boisé classé à créer	<u>L113-1</u>	<u>R151-31</u> 1°
01	03	Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral <u>L121-27</u>		
02	00	Limitations de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général		<u>R151-31</u> 2° et <u>R151-</u> <u>34</u> 1°
02	01	Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général		<u>R151-31</u> 2°
02	02	Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général		<u>R151-34</u> 1°
03	00	Secteur avec disposition de reconstruction / démolition	<u>L151-10</u>	<u>R151-34</u> 3°
03	01	<u>[réservé aux cartes communales]</u> Secteur dans lequel la reconstruction à <u>l</u> 'identique <u>d</u> 'un bâtiment détruit par un sinistre <u>n</u> 'est pas autorisée		<u>R161-7</u>
03	02	Interdiction de restauration de bâtiment dont il reste l'essentiel des murs porteurs	<u>L111-23</u>	
04	00	Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement L151-47 dernier alinéa		
05	00	Emplacement réservé Remarque : sauf lot de données antérieurs au standard v2017, utiliser impérativement les sous-codes suivants	<u>L151-41</u> 1° à 3°	R151-34 4°, R151-38 1°, R151-43 3°, R151-48 2°, R151-50 1°
05	01	Emplacement réservé aux voies publiques	<u>L151-41</u> 1°	<u>R151-48</u> 2°
05	02	Emplacement réservé aux ouvrages publics	<u>L151-41</u> 1°	<u>R151-50</u> 1°
05	03	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	L151-41 2°	R151-34 4°
05	04	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	<u>L151-41</u> 3°	<u>R151-43</u> 3°



### FORME DOMINANTE

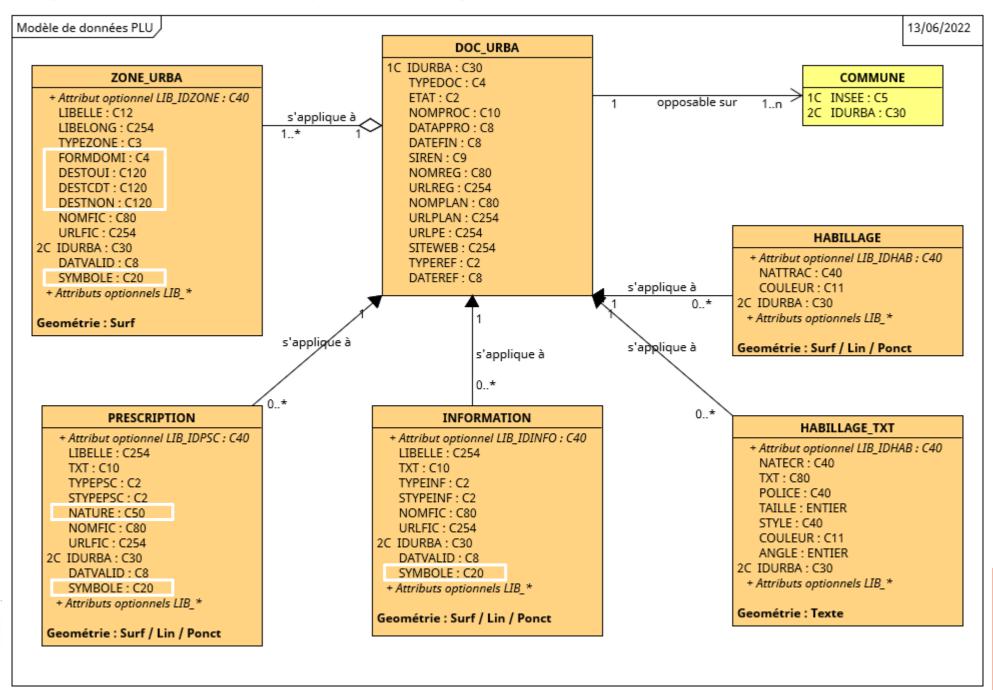
Formo	FormdomiType					
Définition		Forme d'aménagement dominante souhaitée pour la zone d'urbanisme				
Code	Libellé					
0000	sans objet ou non encore définie dans le règlement					
0100	habitat	Tout type d'habitat				
0101	habitat centre-ville	Petites parcelles étroites – bâti implanté en mitoyen et à l'alignement Rues sinueuses et non structurées.				
0102	habitat centre-villageois	Tissu compact issu d'une implantation historique - petites parcelles étroites - bâti implanté en mitoyen et/ou à l'alignement. Rues sinueuses et non structurées. Présence d'espaces ou équipements publics fédérateurs, nombre de constructions plus important que les hameaux.				
0103	habitat faubourg	Tissu compact et dense en extension du centre ancien. Petites parcelles étroites et souvent allongées (autour de 400 m²) en forme parallélogramme – bâti implanté en mitoyen et/ou à l'alignement.				
0104	habitat hameau	Tissu compact issu d'une implantation historique. Parcelles de taille variable – bâti globalement implanté au contact de l'espace public. Rues sinueuses et étroites.				
0105	habitat collectif	(R+3 et plus). Bâti discontinu, déconnecté des espaces urbains voisins. Taille des parcelles variables avec une prédominance de grandes parcelles de plus de 1 000 m² – voies de desserte larges – bâti en retrait par rapport aux limites parcellaires.				
0106	habitat petits collectifs	(R+2 max)Bâti discontinu, déconnecté des espaces urbains voisinsTaille des parcelles variables avec une prédominance de grandes parcelles de plus de 1 000 m² – voies de desserte larges – bâti en retrait par rapport aux limites parcellaires.				
0107	habitat pavillonnaire dense	Tissus résidentiel discontinu, dense, organisé et présentant une certaine homogénéité. Petites parcelles en forme homogène – bâti implanté en retrait des limites parcellaires.				
0108	habitat pavillonnaire peu dense	Tissus discontinu, non organisé et hétérogène. Bâti implanté de manière aléatoire – plutôt grandes parcelles - bâti implanté en retrait des limites parcellaires.				
0109	habitat maitrisé	Bâti isolé au milieu d'un espace naturel, agricole ou forestier Parcelles de forme variable avec prédominance pour les grandes de plus de 1 000 m² - bâti implanté en retrait des limites parcellaires.				
0200	activité	Tout type d'activité				
0201	activité industrielle / logistique / commerciale	Zone regroupant des entreprises, usines, entrepôts, surfaces commerciales visibles et en dehors des zones urbanisées.				
0202	activité commerces	Espace regroupant des commerces de proximité. Parcelles de taille et forme variables.				
0203	activité bureaux	Ensembles d'immeubles de bureaux privatisés abritant des entreprises et activités tertiaires Parcelles de taille et de formes variables – surface de parkings importante mais espaces verts présents.				

## **DESTINATION**

DestinationType					
Définition : Destinations et sous-destinations d'une zone d'urbanisme					
Code	Destination	Sous-Destination			
10	Exploitation agricole et forestière				
11		exploitation agricole			
12		exploitation forestière			
20	Habitation				
21		logement			
22		hébergement			
30	Commerce et activités de service				
31		artisanat et commerce de détail			
32		restauration			
33		commerce de gros			
34		activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle			
35		cinéma			
36		hôtels			
37		autres hébergements touristiques			
40	Equipements d'intérêt c	Equipements d'intérêt collectif et services publics			
41		locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés			
42		locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés			
43		établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale			
44		salles d'art et de spectacles			
45		équipements sportifs			
46		autres équipements recevant du public			
50	Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire				
51		industrie			
52		entrepôt			
53		bureau			
54		centre de congrès et d'exposition			
99	Autres activités, usages et affectations des sols. Il est recommandé de consulter le règlement littéral.				

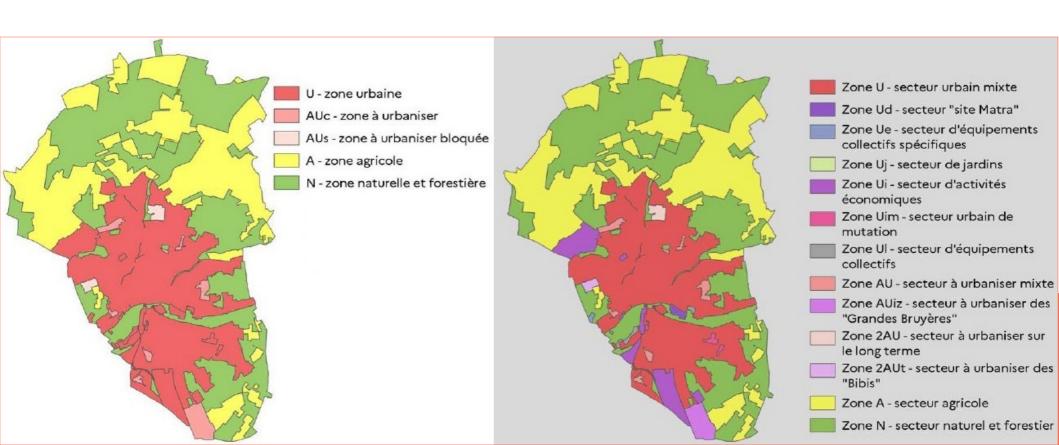


# MODÈLE DE DONNÉES



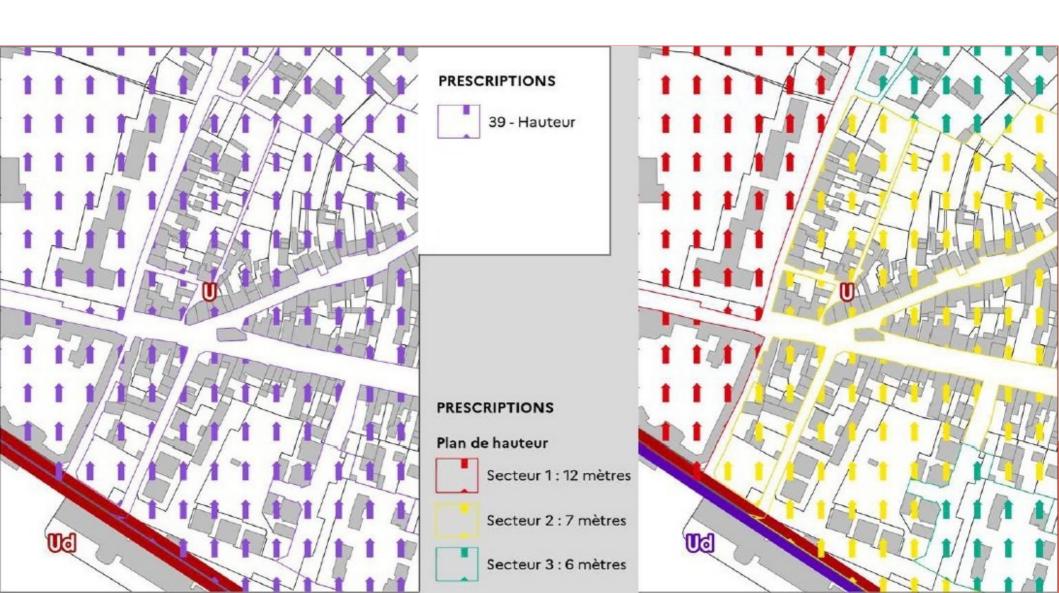
### SYMBOLISATION

- « SG5 Symbolisation », environ 5 réunions / an, Github dédié
- Spécifications de symbolisation
  - → sous forme documentaire
  - → et illustrées par un projet QGIS partagé.
    - ⇒ disponibilité des symboles en .qml, pour les PLU et les PSMV
- Ajout de l'attribut SYMBOLE dans toutes les tables afin d'y associer une symbolisation adaptée, complémentaire à la symbolisation standard



### SYMBOLISATION

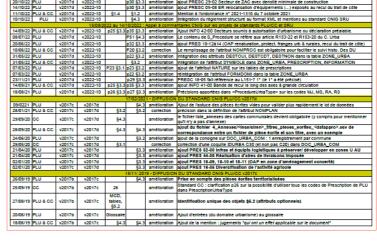
 Ajout de l'attribut SYMBOLE dans toutes les tables afin d'y associer une symbolisation adaptée, complémentaire à la symbolisation standard



#### ACCOMPAGNEMENT DU STANDARD

- GT CNIG DDU à l'écoute des utilisateurs
  - → Communauté d'utilisateurs active
- Tableau de suivi des évolutions du standard
  - → 230 évolutions depuis avril 2014
- Ressources:
  - → gabarits, jeu-test, etc.
  - → modèle de xml pour les métadonnées
  - → propositions de symbolisation
- Pages CNIG dédiées :GT DDU et ressources
- Forum sur Géorezo
- Réponse aux mails adressés au CNIG

=> Assistance en continu







#### **CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES**

- Une nouvelle version (v2022) majeure du standard PLU / CC
  - → adaptée aux évolutions règlementaires et aux nouveaux cas d'utilisations
- Chantier structuration du règlement d'urbanisme en cours
- Des évolutions à prévoir pour optimiser la liaison GPU ↔ @ctes
  - → transmission individuelle des éléments de procédure du document d'urbanisme.

